Février 2024 **BULLETIN MENSUEL** **ISSN 0999-9345**

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE
Fondée en 1761, reconnue d'utilité publique par décret du 24 octobre 1968
Adresse : Médiathèque Louis Aragon, 9 rue Julien Pesche-72039 Le Mans cedex 09
Courriel : sasaslemans@gmail.com ; Site internet : www.sciences-et-arts72.fr

VIE DE LA SOCIÉTÉ

La séance du 13 janvier 2024 a été animée par notre collègue **Michel Haguet** qui a présenté *La Société d'horticulture de la Sarthe et du Jardin des Plantes au Mans.*

Vous lirez ci-après le résumé de sa conférence

Prochaine réunion
Le samedi **10 février 2024 à 14 h 30** à l'auditorium de la médiathèque,
Notre collègue **Serge Bertin** évoquera ***Paul Cordonnier-Détrie et le principe de Noé.***
Les conférences suivantes auront lieu les vendredis 29 mars et 19 avril.

Ceux de nos sociétaires qui auraient omis de régler leur cotisation pour l'exercice 2023 peuvent encore régulariser cet oubli. D'avance Merci.

Cotisation pour l'année 2024. *Le montant reste le même* ***mais la banque a changé***
Adhésion simple 30 €. Cotisation comprenant le volume annuel : 43 € (+ port pour l'étranger) ; Cotisation de soutien : à partir de 60 € (réduction d'impôt au titre des dons faits par les particuliers, art 200 CGI). Le paiement par virement bancaire reste à privilégier.
Merci de noter notre nouvel IBAN : FR76 1790 6001 1296 4250 6548 045

La Société d'horticulture de la Sarthe et le Jardin des Plantes au Mans

Le 11 août 1851, plusieurs personnalités du Mans et de la Sarthe, des botanistes et des horticulteurs fondèrent la Société d'horticulture de la Sarthe. Son but était *« d'encourager la culture des plantes indigènes ou exotiques les plus remarquables pour leur utilité ou leur agrément et de répandre les bonnes méthodes de culture »*.
Le premier président fut **Augustin Gaude**. Le Préfet, le Maire, l'Évêque, le Général commandant de Subdivision étaient de droit membres honoraires. Par la suite, fut créé un Comité de Dames patronnesses présidé par la femme du Préfet.

Des essais et expériences de biologie végétale eurent d'abord lieu dans les jardins de l'asile d'aliénés, avec une main-d'œuvre à bon compte, puis dans ceux des Petites Sœurs des Pauvres. Le 4 juin 1854, **Paul Surmont**, juge au tribunal civil, ancien maire du Mans, succéda à Augustin Gaude ; il fut le véritable

créateur du jardin. Sous sa présidence, la Société fit l'acquisition d'un champ de 116 ares, bordant la côte de Prémartine et disposa ainsi de son propre terrain.

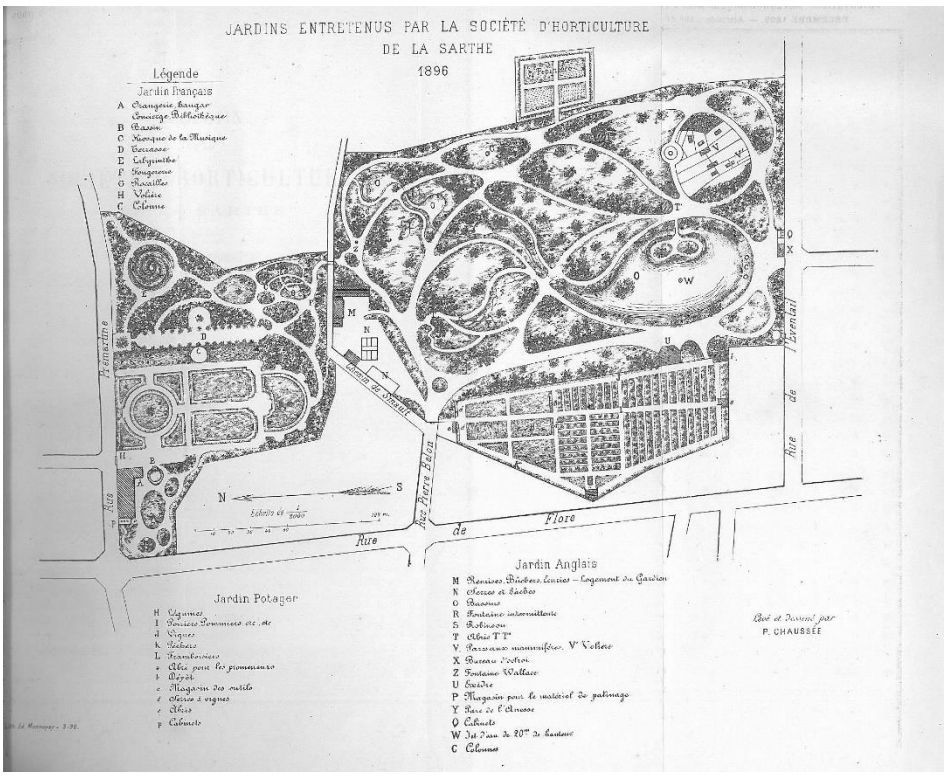

L'enclos s'agrandit en 1861 d'un terrain situé à l'angle des rues de Flore et Prémartine, ce qui porta la superficie disponible à 1 hectare 33, actuellement occupée par le jardin français et la terrasse. L'accès du jardin était réservé aux membres de la Société.

Celle-ci fut reconnue d'utilité publique le 9 août 1864. Cette même année, le bordage de Sinault d'une superficie de 5 ha, situé entre le chemin éponyme et la rue de l'Éventail, fut mis en vente. Son acquisition permit la création, à partir de 1867, du jardin anglais.

Le personnel d'exécution comprenait à titre permanent une douzaine de personnes : chef-jardinier, jardiniers payés à la journée, gardien, employée de bureau.

Les travaux et les frais de fonctionnement suscitant de lourdes charges, la Société se tourna vers la Ville du Mans qui s'engagea à la subventionner à long terme ; en contrepartie, la Ville devint nue-propriétaire du foncier laissant l'usufruit des jardins et leur exploitation à la Société d'Horticulture.

En 1881, la Société comprenait 484 sociétaires-hommes et 143 dames-patronnesses, lesquelles n'avaient pas le droit de voter lors des assemblées générales. Les membres accédaient gratuitement au jardin mais les visiteurs devaient payer un droit d'entrée.

Invoquant des subventions accordées par la municipalité, en janvier 1884, le maire Louis Cordelet rendit l'admission gratuite du public les jeudis, dimanches et jours fériés. Malgré diverses difficultés financières, la Société ne cessa de se consacrer à des expériences et à l'étude pratique de l'emploi des engrais et des insecticides

commercialisés. Le 19 février 1945, au mépris des conventions antérieures, le Conseil municipal décida d'assurer directement la gestion des jardins et suspendit la subvention annuelle qui permettait d'équilibrer les comptes de la Société. Après plusieurs mois de vives polémiques, la ville se désista et la Société put reprendre ses droits et ses activités.

Le jardin fut inscrit à l'inventaire des sites classés à caractère historique le 12 juillet 1945.
Le jardin fruitier, d'une superficie de 8.000 m^2 fut vendu, en octobre 1959, par la Ville à un promoteur qui y fit ériger la Résidence du Parc. Cette aliénation entraîna la disparition d'un patrimoine important d'arbres fruitiers, de cultures potagères et plantes médicinales cultivées à titre expérimental.
Afin d'assurer le renouvellement des infrastructures et de préserver les particularités du jardin, une charte d'identité lie la Société d'Horticulture de la Sarthe et la Ville du Mans. La Société d'Horticulture compte actuellement une centaine de cotisants.

En complément de cet aperçu historique, des descriptifs furent présentés : le premier (jardin français) créé à partir de 1861 et le second, (jardin anglais dessiné, en 1865 par **Jean-Charles Alphand,** ingénieur en chef et administrateur des Promenades et Plantations de la Ville de Paris sous le ministère du baron Haussmann).

Les classes-patrimoine, les visites touristiques et culturelles sont les temps forts assumés actuellement par les administrateurs de la Société d'Horticulture de la Sarthe et les guides du Service Patrimoine de la Ville. *(Michel Haguet, le 13 janvier 2024)*

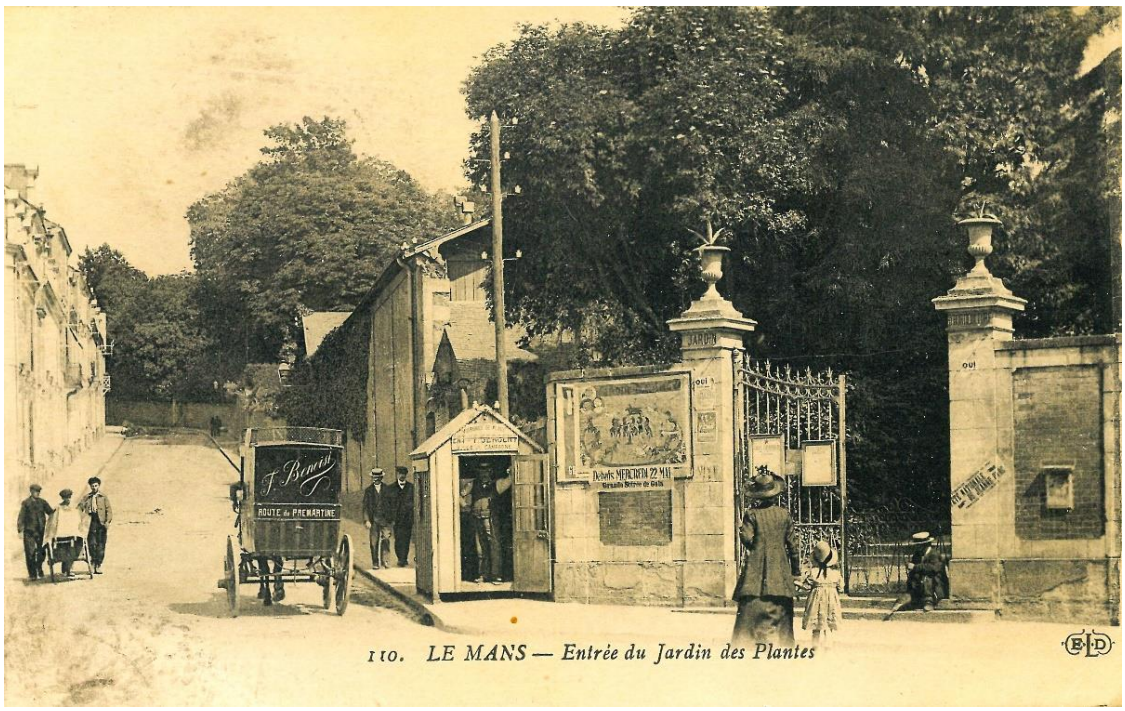

Quelques nouvelles brèves

Bazouges-Cré-sur-Loir. Les vestiges de deux retables datant du XVIIe siècle ont été découverts sous le plancher de la sacristie de l'église Saint-Aubin du XIIe siècle., elle-même classée Monument Historique. Cette opération s'inscrit dans un ensemble plus vaste qui a vu la rénovation de la tour du Pilori terminée en 2022. (ML 10 déc.).

Mulsanne. Au début de la Seconde Guerre mondiale, un camp de regroupement fut installé près du bourg. Géré tour à tour par les Anglais, les Allemands puis les Américains, il fut délaissé en 1947, mais quelques vestiges demeurent dans la pinède. Une association *« Les camps de Mulsanne »* se propose d'en faire un lieu mémoriel. (OF 23 janv.).

Montfort-le-Gesnois. Le dossier de l'église du centre-bourg (celle de Monfort-le-Rotrou) est ouvert. L'opération comprendra deux volets : la restauration des peintures (170 000 €) puis celle du bâti (2,21 millions d'euros). La durée des travaux est estimée à trois ans ; ils devraient débuter en 2025. Il faudra ensuite envisager la rénovation de la porte de la chapelle de Saussay et se pencher sur le cas, plus important, qui concerne l'ensemble du pont romain, joyau architecturel montgénois. (ML 25 nov.).

Le Mans. Le souvenir des guerres de Vendée, 230 ans après la bataille du Mans au cours *de la Virée de Galerne (décembre 1793)*. Durant cet épisode particulièrement sanglant on dénombra 6 000 victimes. Le problème de la conservation des ossements découverts en 2009 et 2010 lors de fouilles effectuées sur le site des Jacobins et celui du choix d'un lieu de mémoire sont à nouveau posés. Lors d'une journée d'étude organisée au Mans, le maire s'est dit ouvert à un projet sur le choix du chef-lieu sarthois, tout en rappelant que Saint-Florent-le-Vieil, lieu de départ de la Virée de Galerne aurait aussi tout son sens. Un conseil scientifique regroupant des historiens, des représentants des territoires concernés, sous l'égide de l'Université devrait se mettre en place. (ML9 déc.).

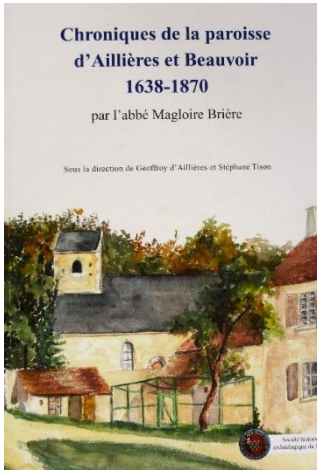

Aillières-Beauvoir. Un manuscrit rédigé par les curés de ces villages du nord Sarthe a été retrouvé dans les archives du château et confié à un groupe de chercheurs de l'Université du Mans. Sous la houlette de Geoffroy d'Aillières, ils ont procédé à la transcription des textes et chacun a fourni dans des notes complémentaires un éclairage bienvenu resituant le document dans le contexte de chaque époque. Le tout a été rassemblé dans un livre publié par la Société historique et archéologique du Maine. (ML 11 déc.).

Le Mans. Restauration des tableaux de l'église de la Couture. En application de la loi de séparation des Églises et de l'État (1905), les communes sont propriétaires des édifices religieux construits avant cette date et du mobilier qui s'y trouve. La ville du Mans a lancé un inventaire en vue d'une opération de restauration des œuvres présentes dans les neuf églises qui lui appartiennent, avec un budget annuel de 50 000 €, sur une durée de trois ans. Le travail a commencé dans l'église de la Couture sur *l'Adoration des Mages*, une toile trop grande pour être déplacée. (ML 26 nov.)

Le directeur-gérant : Jean-Pierre Epinal